

COMPTE RENDU DES ÉLUS FORCE OUVRIÈRE

Présidée par la Directrice départementale des Finances Publiques, secondée par son chef de pôle Stratégie – Moyens – Maîtrise d'activité, cette instance accueillait également notre collègue assistante de prévention de la DDFIP, l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP) et l'assistante de service social de la délégation d'action sociale de la Vienne. Prévue sur une demi-journée, cette formation spécialisée (FS) comportait 9 points à son ordre du jour.

Cette FS a débuté par une douche froide : la présidente de séance, d'une voie blanche, a informé les organisations syndicales de son revirement sur le sujet des ponts naturels 2024. Le vendredi 10 mai 2024 ne sera pas proposé par la Direction, alors qu'elle s'y était engagée lors des réunions informelles avec les syndicats début septembre. Ce point fera l'objet d'un débat lors du prochain CSAL qui se tiendra le 28 novembre. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Point N° 1 : désignation d'un secrétaire de la FS

En l'absence de règlement intérieur (voir le point N° 2), le secrétaire est désigné parmi les élus du personnel lors de chaque instance et non pour une durée déterminée. Damien PATRAC, pour Force Ouvrière, a été désigné secrétaire pour cette instance.

Point n° 2 : Examen du règlement intérieur

Le règlement intérieur est enfin arrivé dans les Directions locales, mais trop tard pour être transmis aux OS dans le délai réglementaire. Il fera l'objet d'un examen lors d'une prochaine FS qui se tiendra le 20 novembre.

Point n° 3 : Approbation du procès-verbal de la FS du 4 avril 2023

Afin de protester contre l'absence de règlement intérieur et, plus particulièrement, concernant l'absence d'attribution de jours d'absence syndicale pour préparer les procès-verbaux, les 4 OS présentes ont refusé d'approuver le procès-verbal qui leur était présenté.

Point n° 4 : Présentation du rapport de visite du pôle ergonomie au service facturier (SFACT) de Loudun

Le pôle ergonomie du secrétariat général du ministère a rendu un rapport en deux parties :

- l'une concerne l'installation de triples écrans, car les agents du SFACT travaillent à la fois sur Hélios et sur le logiciel de l'ordonnateur ;
- l'autre concerne l'ambiance sonore dans le bureau du SFACT. Cette seconde partie du rapport a donné lieu à un devis d'une entreprise locale pour installer des panneaux acoustiques sur les murs du bureau, afin de réduire les effets de résonance gênants pour les agents. D'un montant de 3 235,62 €, cette dépense a été acceptée par la FS et les travaux seront réalisés prochainement (5 à 6 semaines), l'engagement budgétaire de la dépense devant intervenir avant le 11 décembre.

A la demande de la FS, une étude acoustique sera réalisée par l'entreprise avant et après les travaux, et il sera demandé un retour aux agents concernés, afin de mesurer l'efficacité de ce dispositif et de pouvoir le dupliquer sur d'autres sites.

Point n° 5 : Point d'étape sur la consommation budgétaire et examen des propositions de dépenses et des devis

Suite à une dotation ministérielle complémentaire de 4 226 €, le budget de la FS est porté à 60 701 €, dont 5 663 € restent disponibles.

Les 10 souris ergonomiques¹ précédemment acquises n'ont fait l'objet que d'un seul retour négatif de la part d'un utilisateur. Il est proposé d'en acheter une trentaine supplémentaire pour les mettre en test dans un maximum de services (on appelle ça un « achat d'impulsion »).

A l'exception des travaux acoustiques au SFACT de Loudun, les dépenses ont été déterminées sur la base de prescriptions du médecin de prévention. Après avoir été examinées le matin en groupe de travail, les propositions de

¹ Il ne s'agit pas de souris verticales qui relèvent d'une décision médicale. Celles-ci sont un peu plus rondes pour tenir dans le creux de la main.

dépenses ont été validées par la FS :

- site de Saint Louis : 2 souris « roller mouse » ; 2 sièges sans accoudoir (dont un déjà en stock) ; 2 souris semi-verticales (dont une déjà en stock) ; 1 bras support (déjà en stock) ; 1 table réglable en hauteur mécaniquement (déjà en stock) ; 1 siège repose-fesses ;
- site de Loudun : 1 bras articulé pour téléphone ; 4 panneaux acoustiques ;
- site de Riffault : 2 souris « roller mouse » ;
- site de Slovénie : 1 souris semi-verticale (déjà en stock).

Point n° 6 : Compte-rendus des exercices d'évacuation

Les compte-rendus examinés dans le cadre de cette FS portent sur des exercices qui se sont déroulés au Centre des Finances Publiques (CFP) de Châtellerauld le 14/09/23, au CFP de la rue Saint Louis le 26/09/23 et à la Direction le 12/10/23. Il ressort des comptes-rendus que, si les temps d'évacuation sont corrects (inférieurs à 5 minutes), les nouvelles dispositions concernant les guides-files et serres-files devront être mieux appréhendées.

Point n° 7 : Examen des fiches de signalement

3 fiches ont été examinées :

- 1 fiche concerne l'ensemble des agents du SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) qui alertent sur une dégradation de leurs conditions de vie au travail, notamment depuis la mise en œuvre du dispositif « GMBI » (Gérer Mon Bien Immobilier). La Direction a fait une réponse écrite aux agents du SDIF sans laquelle elle liste les actions mises en œuvre localement pour tenter d'atténuer l'impact de GMBI sur le service. Ce sujet sera de nouveau évoqué lors du prochain CSAL, nous y reviendrons ultérieurement.
- 2 fiches concernant des comportements agressifs au téléphone ou au guichet et affectant le service des Amendes. La Direction a envoyé un courrier de mise en garde aux deux usagers concernés. Pour FORCE OUVRIERE, ces deux fiches de signalement illustrent le caractère conflictuel de cette activité. Le comportement de certains usagers au guichet des amendes rend nécessaire le maintien de toute l'équipe dans le hall du bâtiment de la rue Riffault pour ne pas isoler un agent qui se retrouverait seul face à un usager agressif. Le projet de déménagement du service des amendes vers le site de la rue Saint Louis, avec un accueil isolé rue Riffault, est un non-sens qui doit être abandonné pour ne pas dégrader les conditions de sécurité des agents de ce service.

Point n° 8 : Examen des déclarations d'accident du travail

2 déclarations d'accident du travail étaient présentées dans le cadre de cette FS, dont 1 sur le lieu de travail et 1 au domicile de l'agent télétravailleur. Aucun des deux accidents n'a entraîné un arrêt de travail, et les conditions dans lesquelles ils se sont produits n'ont pas entraîné de mesure de prévention particulière pour l'avenir.

Point n° 9 : questions diverses

- 1) Interrogée sur d'éventuels gros travaux dans le hall du site de Slovénie, la Direction a indiqué qu'aucun chantier impactant n'était programmé à ce jour. Cependant la Direction a indiqué qu'un groupe de travail se tiendra le 4 décembre prochain pour acter l'accueil de TOUS les services concernés au rez-de-chaussée. En outre, à compter de 2024, l'ascenseur n'est plus aux normes pour accueillir des usagers en situation de handicap (en fauteuil notamment). Nous y reviendrons lors du vote dans les prochains CSAL.
- 2) Suite à la panne de chaudière sur le site de Civray, les travaux d'installation d'un nouveau système de chauffage (une pompe à chaleur sur chaque étage du bâtiment) vont prendre du retard. Les pompes à chaleur sont gourmandes en électricité, ce qui nécessite de doubler la capacité électrique du bâtiment. ENEDIS devrait intervenir fin novembre / début décembre, mais la Direction est pessimiste sur la possibilité de disposer d'un chauffage avant la fin de l'année. En attendant, des radiateurs électriques vont être installés, en espérant que l'installation électrique tienne le coup. La Direction s'est engagée à être souple pour l'octroi de jours de télétravail ponctuels pour les agents qui en feraient la demande.
- 3) Des travaux d'isolation des planchers bas vont être prochainement réalisés sur le bâtiment de la rue Riffault. Le garage du bâtiment sera rendu inaccessible pendant les travaux.
- 4) Sur le site de Slovénie, se rendre en fauteuil roulant à la cantine nécessite de passer par l'extérieur. A ce stade, il n'est pas envisagé de travaux lourds sur les cages d'ascenseur pour les adapter aux fauteuils, notamment en raison de la présence d'amiante. Un système de type « Stana » est envisagé comme solution alternative. La décision devrait être prise début 2024. Nous resterons vigilants sur ce point car la situation n'a que trop duré.

5) Enfin, les OS ont évoqué le cas d'un agent en grande difficulté, tant sur le plan physique que moral, ce que remet en cause son chef de service. La Direction a découvert le sujet en séance et n'a pas souhaité réagir sous le coup de la surprise. Nous attendons donc une réaction qui, nous l'espérons, ne devrait pas trop tarder.

Les élus FORCE OUVRIÈRE :

Damien PATRAC (TPEH – Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers) ; Frédéric RICHARD (SGC – Service de Gestion Comptable Poitiers extérieur site de Neuville) ; Eric LIEBUS (Mission d'audit).